

« Le Pierrefittois »

Des nouvelles du pays

N° 66 - Juin 2024



« Chères Pierrefittoises, chers Pierrefittois,

L'été approche. Je remercie les associations qui ont animé le village durant ce premier semestre.

Je remercie également les bénévoles, les Bricolotes, les services techniques de la commune pour la fabrication et l'installation des décors lors d'Halloween, de Noël, de Pâques et du Tour du Loir-et-Cher.

Les Musicalies viennent de se terminer. Je remercie toutes les personnes qui se sont investies pour la réussite de cette manifestation.

En ce qui concerne les travaux :

- Nous avons terminé :
 - la remise en état de la route du Huet,
 - les baies vitrées du préau de l'Asile,
 - la mise en sécurité et la rénovation de l'éclairage public en Led,
 - toute la remise à neuf du chauffage de l'église.
- Travaux en cours :
 - la réfection de la toiture de l'ancienne Poste,
 - la réhabilitation de l'épicerie en multiservice avec une ouverture prévue en juillet.
- Distribution eau :
 - les travaux de l'interconnexion avec Souesmes commenceront en juin et se termineront à l'automne.

L'adressage a été validé lors du dernier conseil municipal en déterminant des voies.

Le conseil municipal mène une réflexion sur l'installation d'un système de vidéoprotection ayant pour but de dissuader les incivilités comme les vols qui sont en augmentation sur la commune, ce qui permettrait aussi à la gendarmerie de visionner la circulation des voitures lors de problèmes signalés par la population. Seule la voie publique serait visionnée. Tout ce qui est privé, façades des maisons ou autres, serait flouté.

Vous trouverez dans ce bulletin un coupon à nous remettre en mairie afin de recueillir votre avis sur cette vidéoprotection. Merci pour vos réponses.

Je reste à votre disposition et à votre écoute. »

Bernadette COURRIOUX,
Maire

Balayage des rues

11 juillet - 31 octobre

Dates à retenir

- 29 juin à la salle des fêtes : concert gratuit Harmonies de Lamotte et Salbris
- 24 août au stade : concert gratuit Groupe Cuarteto Café con pan

SOMMAIRE

	Page		Page
Vie pratique	3	Les infos du Conseil Municipal	14
Bibliothèque	7	Les commissions et comités préparent...	23
La vie des Associations	8	État civil	25



Pirkko nous a quittés...

Peu de temps après son arrivée à Pierrefitte, Pirkko rejoint des associations. Elle a une réelle passion pour le patrimoine et la culture.

En 2008, elle contribue à la création de Concerts sur Sauldre.

En 2012, elle participe au film restituant l'histoire du Pont entre Souesmes et Pierrefitte.

En mars 2014, elle est élue conseillère municipale et en avril elle obtient le poste de 3^{ème} Adjointe.

Aux élections de 2020, elle est 1^{ère} Adjointe et s'engage avec force dans la commission patrimoine, culture et communication.

Avec l'aide de bénévoles, elle organise de nombreuses expositions lors des journées du patrimoine (les fermes d'autrefois, les briques, les rosières, ...). Elle participe à la création de l'association culturelle Artistement Vôtres en Sologne. Elle organise la balade des Arts, des concerts à l'église et à la salle des fêtes. Avec l'association Sculpt' en Sologne, elle suggère des peintures Street Art sur le pignon de la salle des fêtes et une peinture se rapportant à Victor Hugo sur les anciens ateliers municipaux, une sculpture sera également exposée sur la place de l'église.

Elle s'est également beaucoup investie dans la réalisation du bulletin communal ainsi que dans l'élaboration du logo et du site Internet de Pierrefitte.

Son autre passion, la bibliothèque. Elle en prend vite la responsabilité et augmente les activités (animations avec les enfants, jeux, lecture de contes, ...). Elle se met en relation avec la Direction de la Lecture Publique de Blois et entre dans le réseau des bibliothèques.

Un immense merci Pirkko pour tout cet investissement pour la commune et pour toutes ces animations pour les Pierrefittois.

Bernadette Courrioux

ÉVOLUTION DES SERVICES TECHNIQUES



Depuis l'année dernière, plusieurs changements ont eu lieu au sein de nos services techniques :

- À partir d'octobre 2023, Laetitia Estot s'est absentée en attente d'un heureux événement. Elle est de retour depuis le mois de mai.

- En novembre de la même année, Benjamin Robin est arrivé parmi nous. Dans un premier temps en contrat

jusqu'à fin février, il est actuellement stagiaire jusqu'à sa titularisation.

De son côté, Nadège Doisne a souhaité quitter son emploi à la commune en février 2024, après 30 années de service (une simple parenthèse en 2018-2019 où elle avait rejoint les Ambulances de Sologne de Lamotte-Beuvron). Nous la retrouverons bientôt à la nouvelle Épicerie/Bar de Pierrefitte.

Nous profitons de cet article pour lui souhaiter une pleine réussite dans ce nouveau projet.

Et enfin, nous n'oublierons pas Cyril Courrioux que nous avons l'habitude de voir travailler aux quatre coins de notre commune et qui prend maintenant la gestion de l'équipe.

Pot de départ de Nadège



Martine Jobez

LES DÉCORATIONS DE PIERREFITTE



*La place de l'église
décorée pour Octobre rose et Halloween*

Pour Octobre rose, Halloween, Noël, Pâques et le Tour du Loir-et-Cher, Pierrefitte s'est paré d'un air de fête.

Des décorations ont été réalisées par une équipe de bénévoles, composée de Cindy, Viviane, Sylvie, Martine, Nicole, Gilberte, Marie-Claude, les enfants du centre de loisirs et autres volontaires. Cyril, Benjamin et Laetitia ont fait preuve d'imagination en réalisant également de belles pièces (vélo, décors de Noël, ...).

Merci à toutes et à tous et aux enfants qui nous ont aidé à embellir le centre-bourg.

Vous avez des idées et souhaitez nous aider, n'hésitez pas à nous contacter.

Nicole et Cindy



VIE PRATIQUE

Les crottes, c'est dans le sac !

Pour une cohabitation harmonieuse, l'éducation de l'animal de compagnie doit permettre sa présence tolérée par tous. Les excréments sur la voie publique traduisent un défaut d'éducation de l'animal et un manque d'hygiène et de civisme du maître.

Ramasser les déjections de son animal permet son intégration dans notre village.

Le contrevenant encourt une amende.



Si votre chien n'est pas capable de le faire,
c'est au maître de ramasser !

Pensez à ceux qui entretiennent les espaces verts.

Recensement des basses-cours et abaissement du risque influenza aviaire hautement pathogène

Le niveau de risque Influenza aviaire a été abaissé au niveau "modéré" le lundi 18 mars 2024 suite à une amélioration de la situation sanitaire nationale.

Toutefois, il est primordial que les administrés restent prudents vis-à-vis de cette maladie, en respectant certaines règles permettant un niveau de biosécurité minimal dans leur basse-cour.

Par ailleurs, les personnes détenant des volailles sont tenues d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des volailles (cf Arrêté ministériel du 24 février 2006).

La déclaration de détention de volailles peut se faire via "Mes Démarches", ou via le cerfa 15272. Toutes les informations sont disponibles via le lien suivant : <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles>



Boîte à livres

Une boîte à livres a été installée sur la place de l'église, face à l'Agence Postale.

Vous pouvez y déposer vos livres que vous n'utilisez plus et profiter des ouvrages laissés par les autres.

« Une passion, une recette, un talent (caché ou non), des conseils à nous partager ???
Faites-vous connaître en mairie, ou par téléphone (02.54.88.63.23)
ou par mail (pierrefitte41mairie@wanadoo.fr) »

Distributeurs de pizzas et de boissons

Les distributeurs, situés sur le parking du cimetière, sont en service depuis le 25 mai.



Remerciements

« Un week-end de mars, j'ai passé, une commande conséquente de pain et viennoiseries à la boulangerie de Mme et M. Stern pour un concours hippique.

La décision d'annuler l'évènement a été prise le samedi à 21h30, la veille, pour cause d'intempéries !

La boulangerie étant bien entendu fermée, j'ai tenté de joindre M. Stern à 3h du matin pour annuler la commande.

Il était là ! fidèle au poste, en me disant simplement que c'était normal !

M. Stern a compris ma demande d'annulation et a pris le temps de me répondre avec gentillesse et compréhension.

Merci à Mme et M. Stern et félicitations car si nos commandes sont aussi conséquentes c'est parce que leur pain et viennoiseries sont excellents et appréciés de tous.

Bravo et merci aussi à leur fils pour sa compétence et sa gentillesse ! »

Une administrée qui souhaite rester anonyme

Fibre optique

Ne prenez pas le risque d'être privé de votre téléphone fixe et d'internet, passez à la fibre !

Dans les années 1970, le téléphone s'installait dans tous les foyers français grâce à l'opérateur France Télécom devenu 'Orange', et le déploiement du réseau cuivre / ADSL.

Après plusieurs décennies de service, ce réseau cuivre est aujourd'hui voué à disparaître au profit de la technologie fibre dont le déploiement se finalise sur votre commune. Ce réseau fibre optique est **plus performante, plus fiable, plus rapide et beaucoup moins énergivore**.

L'opérateur historique Orange a engagé le démantèlement progressif du réseau cuivre via **un programme national**, encadré par l'ARCEP (*Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes*). Orange propose chaque année des communes du territoire (par lots) qui verront leur réseau cuivre fermé, afin d'atteindre une fin de migration complète vers la fibre d'ici 2030.

Les communes du Val de Loire seront sélectionnées au fur et à mesure, à partir de 2024, en tenant compte d'informations fournies par Val de Loire Fibre, Orange, les collectivités et l'ARCEP. Les principaux critères de sélection sont notamment la couverture et la qualité du réseau fibre. Le processus de bascule vers le réseau de fibre optique s'étendra sur une durée de 36 mois à partir de la date de désignation de la commune.

Entre fin 2026 et 2030, en fonction de votre lieu d'habitation, **vous devrez nécessairement souscrire un abonnement à la fibre optique pour conserver votre abonnement fixe téléphone et/ou votre abonnement internet**.

Face à cette échéance et à l'accélération des usages numériques (démarches administratives de la vie courante, télémedecine, télétravail...), il est important de prévoir la migration vers la fibre optique dès à présent, afin de rendre cette étape de transition la plus fluide possible.

Sur le réseau Val de Loire Fibre, vous avez la possibilité de choisir un abonnement parmi 9 opérateurs pour les particuliers et plus de 30 opérateurs pour les professionnels.

Cette concurrence vous permet de faire un choix en fonction des différentes offres de services et de prix. Le passage au réseau fibre optique n'implique pas systématiquement une augmentation du prix de votre abonnement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites suivants :

- Fibre optique
 - o www.valdeloirefibre.fr
 - o www.valdeloirenumerique.fr
- Fin du réseau téléphonique historique
 - o www.economie.gouv.fr/treshautdebit/
 - o <https://www.fftelecoms.org/fin-du-cuivre/se-preparer-a-la-fin-du-reseau-cuivre-kit-de-communication/>



Les opérateurs particuliers présents sur le réseau :

[SFR](#) ; [Bouygues Telecom](#) ; [Orange](#) ; [Free](#) ;
[Nordnet](#) ; [Coriolis](#) ; [Ozone](#) ; [Telwan](#) ; [K-net](#)

Risque incendie et obligations de la commune et des propriétaires

Le réchauffement climatique, générateur d'épisodes caniculaires de plus en plus intenses et fréquents, fragilise nos espaces forestiers publics et privés, les rendant particulièrement vulnérables au risque d'incendie.

À la suite d'une loi de juillet 2023, la Sologne, deuxième massif forestier de France avec ses 30 000 hectares (dont 90% sont des forêts privées), a été classée « massif à risque d'incendie ».

Notre commune, située au cœur de ce massif forestier et dont les deux-tiers de sa surface sont couverts par des forêts, est donc largement concernée par ce classement ayant pour conséquence d'entraîner certaines contraintes tant pour la collectivité que les propriétaires, notamment en matière d'entretien et débroussaillage des abords de propriétés, routes et chemins.

Plus précisément les obligations légales qui nous incombent sont :

- Un nettoyage de 5 à 20 mètres de part et d'autre de la voie publique (article L.134-10),
- Elles concernent aussi les abords des voies privées donnant accès aux constructions sur les propriétés (maximum 10 mètres).

Comme de nombreuses autres dispositions, le maire a charge de contrôler l'exécution de ces obligations sur sa commune (art L134-7) tant sur les parcelles publiques que sur les parcelles privées.

Pour ne pas revivre le terrible incendie de l'été 2020 sur la commune voisine de Souesmes, ayant mobilisé de nombreux sapeurs-pompiers venus de plusieurs départements, ainsi que pour la première fois en Sologne, deux avions bombardiers d'eau, il nous revient à tous d'entretenir de manière régulière l'espace forestier pour limiter au maximum les risques d'extension du feu et garantir un accès aux moyens de secours si nécessaire.



Photo aérienne de l'incendie à Souesmes en 2020

L'année passée, les sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher sont intervenus à 400 reprises pour des feux de végétation.

*Simon Dargenton
Yoann Faucard*

Pirkko Turunen n'est plus parmi nous, elle était notre leader auprès de la bibliothèque municipale.
C'était la présidente de la bibliothèque.

Elle était très active, choisissait les livres pour nos lecteurs, allait à Blois pour de nouveaux livres dans la bibliothèque, préparait des animations pour Pierrefitte : les contes pour les enfants, les escapes games, les animations, les rencontres avec l'école, etc...



Aujourd'hui la bibliothèque continue à recevoir les lecteurs aux heures habituelles grâce aux bénévoles.

Connaissez-vous votre bibliothèque municipale ?

Que faisons-nous ?

L'accueil et le conseil du public sur les livres.
Les animations culturelles telles que des lectures, présentations thématiques, expositions, etc..., des travaux de classement et conservation des collections, documents.
Nous achetons aussi des livres grâce à la subvention de la municipalité.
Certains lecteurs nous font dons de livres récents, nous les remercions.
Nous accueillons les élèves de Pierrefitte. Prêts de livres, lectures de livres.
Nos jeunes sont dynamiques, intéressants. Venez les rencontrer.

L'année dernière :

Nous avons organisé un escape game qui a eu beaucoup de succès, une rencontre littéraire autour de Georges Sand et une soirée contes.

Nous avons besoin de bénévoles, ponctuellement pour les animations, pour la communication et pour nos élèves.

Nous avons un classeur complet de possibilités avec la médiathèque allant d'une exposition sur les abeilles jusqu'à la venue des robots.

Nous ne sommes pas seuls,
la médiathèque du Loir et Cher (Conseil Départemental) nous soutient :

- Elle nous prête plus de 200 livres deux fois par an et des valises à thème.
- En partenariat avec elle, nous pouvons continuer à rendre notre village dynamique, en proposant des activités pour les enfants et les adultes.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Venez nous rencontrer le :
Mercredi de 10h à 12h
Samedi de 9h30 à 12h

*Joëlle Vanbaelinghem
pour l'équipe de la bibliothèque*



LE MOT DES MARCHEURS

Depuis la parution du dernier bulletin municipal, voici les moments forts de la vie de notre club :

- **Sortie à la journée le 25 septembre**

28 marcheurs sont allés découvrir les chemins de Neuvy sur Barangeon. Après avoir déjeuné dans un restaurant à Orçay, ils sont allés visiter le « pôle des étoiles » à Nançay.



- **Sortie à la neige**

Par manque de neige cette sortie a été annulée.

- **Notre marche « grand public » du 14 avril :**

Comme chaque année, le 2^{ème} dimanche d'avril, nous avons organisé notre traditionnelle marche « grand public ». Au fur et à mesure que la date approchait, nous étions inquiets à cause de la météo pluvieuse mais aussi des randonnées organisées le même jour dans un périmètre assez rapproché (Brinon, Vierzon).

À cause de la pluie, il y avait 10 cm d'eau dans certains chemins et nous avons été contraints de modifier les parcours prévus. Finalement, le soleil s'en est mêlé et le dimanche 14 avril nous avons bénéficié d'une météo exceptionnelle, ce qui nous a permis d'accueillir **616** marcheurs dont 18 enfants de moins de 11 ans. C'est pour nous un chiffre record mais c'est aussi le record de participation des marches organisées par tous les clubs du Loir et Cher depuis la rentrée de septembre 2023.

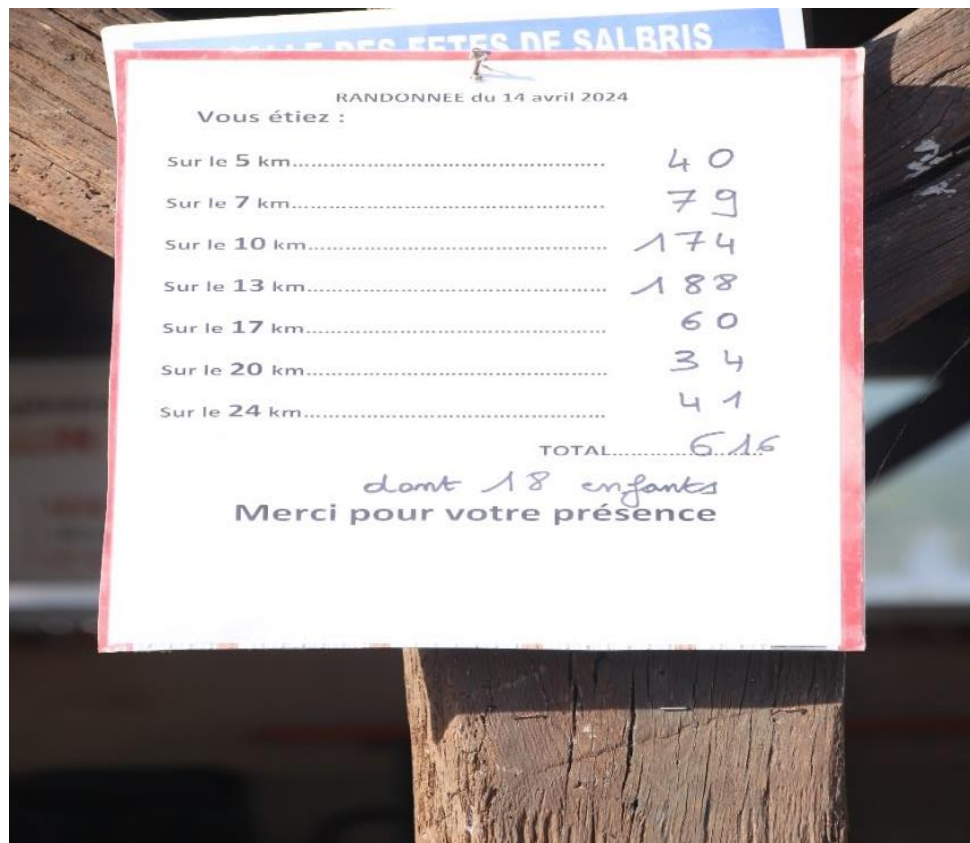
Cette réussite repose notamment sur la météo mais également sur le fait que chaque dimanche un petit groupe de marcheurs de notre club se déplace pour participer aux randonnées organisées dans les autres communes.

J'en profite, une nouvelle fois, pour :

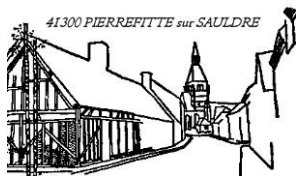
- saluer le travail des 72 bénévoles qui oeuvrent pour la bonne organisation de cette journée,
- remercier les gardes et les propriétaires de Longate et du Cerbois qui nous permettent d'emprunter des chemins privés afin de faire des boucles.

Et je vous donne rendez-vous le 13 avril 2025 pour la prochaine édition.

Après l'effort, ce sont 200 personnes qui se sont retrouvées à la salle des fêtes pour partager un moment très convivial autour d'une choucroute.



*Le responsable,
Patrick Després*



Bonjour à tous. Avec un peu de retard nous vous souhaitons une excellente année.

En ce début d'année, nous avons subi quelques turbulences du fait de la démission du président.

Une assemblée générale a eu lieu le 21 Mars, au cours de laquelle le tiers sortant a été réélu et rejoint par un nouveau membre au Conseil d'Administration : Cédric BEAUCHET.

En réunion du 2 Avril, nous avons élu un nouveau président et vice-président et procédé au renouvellement du bureau :

Président	Simon DARGENTON
Vice-Président	Sébastien COURRIOUX
Trésorier	Jean-Louis GRIVOT
Trésorier-adjoint	Christian LABROUSSE
Secrétaire	Jean-Jacques JACQUELIN
Secrétaire-Adjointe	Françoise GIRARD

Le bureau est au complet et fonctionnel.

Nous continuerons d'animer les manifestations prévues au calendrier des fêtes : les crêpes aux Musicalies, l'animation du 14 juillet, le Vide-Grenier, la Soirée dansante, le Loto, la Balade du Père Noël.

Cordialement.



*Le Président,
Simon Dargenton*

MOTO ÉVASION 2000



Bonjour à toutes les Pierrefittoises et tous les Pierrefittois,

L'année 2023 a été comme à l'accoutumée pleine d'activités et de sorties pour notre club.

Malheureusement notre paella du mois de juin à l'asile a dû être annulée faute de participants. Le nombre d'inscrits devant être au minimum de 50 personnes, nous n'avions qu'environ 35 inscrits. Suite à cette déconvenue nous avons décidé de ne plus renouveler ce repas pourtant si convivial.

Peut-être que le monde de la moto fait encore « peur » à beaucoup de personnes ? Mais nous vous le promettons, nous sommes des gens calmes et sérieux, surtout à nos âges, la preuve nous allons pour la première fois cette année, comme vous, faire un contrôle « technique » sur nos véhicules.

Après cette petite parenthèse, parlons de notre année 2023 :

- Galette, accueil du club Triton France, Dordogne et Corrèze, Montrésor et Château- Guillaume, Cheverny, Clermont-Ferrand, Caves d'Angé et Bourré, château de Menetou-Salon et palais Jacques Cœur, élevage laitier et Bouges-le-Château, musée de l'imprimerie de Malesherbes, chèvrerie, et enfin dîner de fin d'année au Sécalonia.



Club Triton France à Pierrefitte



Balade dans les vignes à Angé

Si certains d'entre vous souhaitent rejoindre notre club, il n'est pas obligatoire d'être motard. 1 à 2 voitures accompagnent toutes nos sorties.

Le programme 2024 vous sera communiqué sur demande.

*La Présidente,
Martine Jobez
06 78 48 20 49*

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



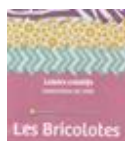
Le 16 mars 2024, notre soirée dansante s'est déroulée à la salle des fêtes de notre commune, une soirée très réussie où 140 personnes étaient présentes.

En mai prochain, un nouveau bureau de notre amicale sera nommé. Une page se tournera et un nouveau président sera élu.

Bien amicalement.

Yann Guérin

LES BRICOLOTES



Les Bricolotes recrutent. Vous aimez créer par vous-même, que ce soit en couture, tricot, crochet... ou fabriquer des objets, venez nous rejoindre.

Nous partageons nos connaissances et nos expériences lors de nos activités autour d'un moment de convivialité chaque lundi après-midi aux ateliers municipaux, route de Salbris.

Samedi 18 novembre 2023 a eu lieu le marché de Noël conjointement avec la municipalité. Ce marché a connu un vif succès. Tous les exposants ont apprécié cet évènement qui sera reconduit le 16 novembre à la salle des fêtes. À très vite.



*La Présidente,
Gilberte Chesné*

LE CLUB DU RENOUVEAU

L'activité de notre Club se poursuit tranquillement. Notre concours de belote, qui a eu lieu cette année le 3 février, a réuni 76 joueurs, chiffre qui reste à peu près constant d'une année à l'autre.

Pour ceux qui rêvent d'évasion (ouverte à tous adhérents ou non !), nous proposons les options suivantes :

En autocar

- | | | |
|----------------------|-----------------------------|--------------------------|
| - 4 au 10 septembre | Prague et la Bohème | (1 250€ + 250€ ch. ind.) |
| - 19 au 24 septembre | Les Lacs Italiens | (1 200€ + 150€) |
| - 23 au 28 septembre | La Camargue | (990€ + 120€) |
| - 7 au 9 décembre | La Fête des Lumières à Lyon | (790€ + 200€) |

En avion

- | | | |
|-------------------|--------|-----------------|
| - 7 au 14 octobre | Madère | (1 750€ + 345€) |
|-------------------|--------|-----------------|

Informations et pré-réservation au Club le jeudi de 14h à 17h30 (consultation du catalogue) ou au 02 54 88 29 66 (Aline Jacquelin).

La Journée Rencontre (déjeuner dansant et spectacle + transport) aura lieu le mercredi 13 novembre 2024 à l'Espace Madeleine Sologne de La Ferté St Aubin (92€/personne)

Bien cordialement.



Aline Jacquelin

LOISIRS GYM



**Une gym qui bouge ! Une gym qui vit !
Une gym qui préserve votre santé !**



Bon, c'est plus dur que ce que je pensais !



La saison se termine fin juin mais il n'est pas trop tard pour découvrir ce loisir qui ne peut qu'être bénéfique pour vous, que vous soyez un homme ou une femme.

Les 2 premières séances sont gratuites. Seul un tapis en mousse est nécessaire.

*Le secrétaire,
Michel Caillaud*

LES PIERREFITTOIS À POILS animaux domestiques et sauvages de la commune



Le fantôme des rosiers

En taillant mes rosiers, une brindille a bougé. Pas de vent ce jour-là mais des pattes graciles qui frémissent sous un corps longiligne. Cet insecte que l'on commence à voir dans nos jardins était jusqu'alors plutôt circonscrit dans les élevages en fond des salles de classe.

Remonté du Sud de la France jusqu'à nos contrées, les phasmes sont visibles pour les fins observateurs d'Avril à Juillet. Sous nos latitudes, c'est la variété *Clonopsis Gallica* (Phasme Gaulois) que vous pourrez trouver. Les œufs, enfouis pendant l'hiver dans les feuilles mortes, éclosent au début du printemps pour libérer des jeunes complètement formés et vert clair mesurant un centimètre environ. Après 4 à 6 mues, les adultes sont d'une dizaine de centimètres avec les antennes et de couleur vert foncé à marron.

Fait étonnant mais courant chez les insectes, tous les sujets sont des femelles et la multiplication se fait à partir d'œufs non fécondés. Les phasmes se nourrissent la nuit exclusivement de végétaux – ronces, rosiers et prunelliers – dans lesquels ils se cachent immobiles la journée. Malgré leurs déplacements nocturnes, ils restent dans un périmètre d'une dizaine de mètres au cours de leur vie et meurent en automne.

Populairement nommé « bâton du diable », il est pourtant bien inoffensif et non nuisible mais son observation difficile peut faire perdre l'esprit aux yeux non exercés.

N'hésitez pas à faire part de vos découvertes à Sologne Nature Environnement pour documenter le développement de cet insecte dans nos jardins.

N'hésitez pas à faire part de vos découvertes à Sologne Nature Environnement pour documenter le développement de cet insecte dans nos jardins.

Amélie Lavina

Conseil Municipal du 07 juillet 2023 au 16 février 2024

(compte-rendu complet visible également à la Mairie et sur le site www.pierrefitte-sur-sauldre.fr)

Séance du 07 juillet 2023

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Décision n°3-2023 : Signature d'un contrat de location avec Monsieur Thierry GIAICHEL pour le logement situé 58 rue de Chaon à compter du 1^{er} juillet 2023 et d'un loyer mensuel de 160.00 €.

SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 3 – Siège social et durée : Le syndicat mixte porte le titre de Syndicat Mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron. Il est institué pour une durée illimitée. Son siège est fixé à : 22b avenue de la Sablière – 41250 BRACIEUX.

Le Syndicat sera informé de la décision.

CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LE RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Le Conseil Municipal a décidé de créer le comité consultatif suivant : « Comité pour le recensement des chemins ruraux ».

Les membres sont : Monsieur Sébastien GAULLIER – Madame Martine JOBEZ - Monsieur Daniel SIMON – Monsieur Michel COURRIOUX – Madame Nadège DOISNE.

QUESTIONS DIVERSES

- Devant la qualité des spectacles, pendant la semaine de festival itinérant, le Conseil Municipal souhaite déposer une motion de soutien à la compagnie du Belouga auprès de la Région.

- Le compromis de vente des bâtiments de l'ancien restaurant a été signé le 26 juin dernier. La date butoir est fixée à fin août pour la signature définitive. Le Conseil en sera informé.

- Le Conseil Municipal accepte de recevoir le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers ». Ce label récompense les communes dans leur engagement aux côtés des sapeurs-pompiers. La convention existante sera actualisée.

- Le courrier de Madame TURUNEN concernant la bibliothèque a été distribué aux conseillers. Les arguments avancés sont recevables, mais la priorité est axée sur la revitalisation des commerces. Pour l'instant, il est proposé de mettre à disposition, une fois par mois, la salle des fêtes pour l'organisation d'événements spécifiques. Le forum des associations aura lieu le 16 septembre prochain la bibliothèque y sera représentée.

- Le Conseil Municipal émet un avis très réservé sur le Projet Régional de Santé – Troisième génération (PRS3) 2023-2028 car ce projet n'a pas le niveau d'ambition souhaité. Le niveau de consultation aurait dû être à une échelle plus élevée que celle d'une commune pour plus de pertinence. Le contrat local de santé a permis la prise en charge d'un poste à l'Institut Médical de Sologne, à Lamotte-Beuvron, par la Région et l'Agence Régionale de Santé.

- Commission Commerce :

« France Services » de Salbris assistera au forum des associations.

Le 18 novembre : marché de Noël à la salle des fêtes avec les Bricolotes. Priorité est faite aux créateurs locaux.

Distributeur de pizzas : il sera proposé le parking du cimetière comme lieu d'implantation.


- Organisation du 14 juillet.

- Modification de l'heure pour les prochains conseils municipaux : 20h30.

- Madame le Maire informe de la réception d'un courrier de Madame Pascale CHESNE avant la séance de conseil. Elle n'a pas pu en prendre connaissance. De ce fait le courrier sera lu à la prochaine réunion.

- Maison M. MORIN : la signature a lieu en juillet. Une déclaration de travaux doit être déposée.

- Des rendez-vous vont être prévus pour la signature de l'échange du chemin de la Clancheuse et la vente de terrain à Monsieur et Madame CHAUVIN.

- 
- Un courrier doit être adressé au Département pour le stationnement du car scolaire.
 - Maison Mme MICHOUX : Monsieur GIRAUDON lui rendra visite prochainement.
 - Le 15 juillet : le Club Triton France organise une exposition de motos de 16h à 18h30 à l'Asile.
 - L'inauguration du géocaching a lieu le 08 juillet à 10h devant la mairie.
 - Le bulletin sera distribué en octobre.

Séance du 28 septembre 2023

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2022

Madame le Maire rappelle qu'il est fait obligation de présenter annuellement aux membres du Conseil Municipal un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau et de collecte et traitement des eaux usées.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce document.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE EAU

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de modifier le règlement du service Eau en rajoutant la phrase suivante dans l'article 1 : « ... mais également situé dans le schéma de distribution... » et de créer un nouvel article concernant la taxe de raccordement.

PRISE DE POSSESSION D'IMMEUBLE SANS MAÎTRE – PONT SITUÉ SUR LA GRANDE SAULDRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Elle expose qu'aucun propriétaire de l'immeuble, pont situé sur la Grande Sauldre en continuité de la voie communale n° 11 dite du Gué de l'Île aux marchais, ne s'est fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 (alinéa 2) du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

La commune dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 24 janvier 1994 pour une durée de 30 ans à renouveler.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 21 juillet dernier en vue de le renouveler.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer, pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

TERRAIN DERRIÈRE LA MAIRIE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur DE LAPASSE d'acquérir la parcelle E 976 située derrière la mairie.

Le Conseil Municipal décide la vente d'une partie de la parcelle E976 dans l'alignement du mur d'enceinte de la maison. Le prix est fixé à 25 € le m². Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur, notamment ceux du géomètre qui déterminera la surface cédée.



CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR LE BULLETIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de constituer une nouvelle commission communale en ayant recours à la faculté de ne pas voter au scrutin secret.

Cette commission intitulée « commission communication » a pour membres :

Madame CARRE, Madame GARREC, Madame LAVINA et Madame MAILLET.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AMBROISIE

Madame le Maire précise que l'ambroisie est une plante envahissante et destructrice pour notre environnement. Elle est également fortement allergisante. Sa prolifération est une préoccupation nationale. Pour ce faire, il a été mis en place un réseau de référents communaux. Il est demandé à chaque commune de désigner un référent ambroisie.

Madame le Maire sera le référent pour la commune de PIERREFITTE-SUR-SAULDRE.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Pascale CHESNÉ. Madame le Maire apporte quelques réponses : l'électricien est prévenu pour les problèmes d'éclairage, un contrôle des appareils de chauffage va être réalisé, ... le courrier sera envoyé à chaque conseiller municipal.

- Madame le Maire résume au Conseil Municipal son entrevue avec la petite-fille de Monsieur Jean COURPOTIN qui a été Maire de 1959 à 1971. Monsieur COURPOTIN durant ses deux mandats a été à l'initiative de grands projets, notamment le premier lotissement de maisons individuelles que l'on appelle aujourd'hui Lotissement du Pâtureau par dénomination cadastrale. Le Conseil Municipal décide de nommer ce lotissement « Lotissement Jean COURPOTIN » en sa mémoire. Une plaque sera installée.

- L'UCPS remercie la municipalité pour le versement de sa subvention en soutien aux Musicalies.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle reçoit demain Monsieur Olivier BRIERE pour sa mission sur le fleurissement. Des membres du Conseil Municipal demandent que le doute sur le conflit d'intérêt soit examiné lors de ce rendez-vous étant donné que cette personne participe au jury lors des visites des villes et villages fleuris.

- Maison derrière l'église : un courrier en recommandé a été adressé au propriétaire dans le cadre de la procédure de mise en sécurité pour le pignon retenu par l'échafaudage.

- Point sur l'Association des Œuvres Paroissiales : une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire sont prévues le 16 octobre prochain pour le devenir de l'association. Monsieur GIRAUDON évoque les conditions qui seront abordées.

- La commune a adhéré à l'association « Les amis des chemins de Sologne ».

- La commission des travaux se réunira le 05 octobre prochain à 19 h 30. A confirmer.

- Invitation du centre d'incendie et de secours de SAINT-VIÂTRE pour la passation de commandement le 10 octobre à 18h30.

- SMICTOM : réunion publique le 9 octobre à la salle des fêtes.

- Madame SEGARD informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la semaine bleue, il est offert, grâce à la mairie de Lamotte-Beuvron par l'intermédiaire de Madame CARRE, des places de cinéma aux retraités. 11 personnes se sont inscrites. Madame SEGARD remercie Madame Martine JOBEZ et Madame Cindy COURRIOUX pour leur implication dans les projets de décorations du centre bourg pour les mois à venir. Madame SEGARD rappelle qu'une exposition sur les crues de la Sauldre aura lieu ce week-end. Le forum des associations a eu peu de visiteurs. Une formule avec les artisans est à réfléchir pour l'an prochain.

- L'ouverture du restaurant « Le Sécalonie » est prévue le 21 octobre.

- Epicerie : la propriétaire est d'accord avec la proposition qui lui a été faite. La commission commerce se réunira prochainement sur ce sujet.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 08 novembre à 20 heures.

Séance du 08 novembre 2023

ACQUISITION FONCIÈRE DE L'ÉPICERIE

Considérant le bien immobilier, 21 place de l'église à PIERREFITTE-SUR-SAUDRE, d'une superficie de 352 m², propriété de Madame Dorothee HURBAIN, épicerie de la commune fermée depuis 2022,

Considérant la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 100 000 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide l'acquisition de ce bien immobilier, situé 21 place de l'église, cadastrée E 1605, 1607, 1701 et 1704 d'une superficie de 352 M² par la commune au prix de cent mille euros (100 000 €) afin d'y installer un commerce multiservices en centre bourg.

Vote : 13 pour -1 abstention.

CONCESSION DE CIMETIÈRE 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant pour les concessions du cimetière :

- concession cinquantenaire : 227,00 € - cavurne trentenaire : 563,00 €.

RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer à 15,00 € la participation mensuelle (sur 12 mois) pour l'année 2024 des frais d'entretien des chaudières pour les locataires de logements communaux.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la location de la salle des fêtes comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Associations Pierrefittoises : 84,00 € par jour ou soirée (6 occupations gratuites dans le cadre des activités de l'association ou de l'une de ses sections).

Associations de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : 84,00 € par jour ou soirée.

Vin d'honneur (de 14 H à 19H) :

Pierrefittois : 89,00 €

Habitant du territoire de la CCSR : 157,00 €

Autres : 209,00 €

Journée (de 8 H à 8H) :

Caution : 325,00 €

Location : Pierrefittois : 172,00 €

Habitant du territoire de la CCSR : 314,00 €

Autres : 434,00 €

Deux journées consécutives :

Caution : 325,00 €

Location : Pierrefittois : 258,00 €

Habitant du territoire de la CCSR : 418,00 €

Autres : 606,00 €.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DU RENOUVEAU 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location de la salle du Renouveau comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

(Associations : 3 occupations gratuites dans le cadre des activités de l'association ou de l'une de ses sections).

Caution : 100 €

	Associations	Particuliers	Ventes éphémères
Journée :	21 €	42 €	7 €
Week-end :	33 €	63 €	-
Semaine :	82 €	125 €	32 €
Journée supplémentaire :	13 €	21 €	-

LOCATION DU PRÉAU 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la location du préau comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Associations Pierrefittoises : 44,00 € par jour ou soirée (3 occupations gratuites dans le cadre des activités de l'association ou de l'une de ses sections).

Associations de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : 44,00 € par jour ou soirée.

Vin d'honneur (de 14 H à 19 H) :

Pierrefittois :	44,00 €
Habitant du territoire de la CCSR :	105,00 €
Autres :	172,00 €

Journée (de 8 H à 8H) :

Caution :	169,00 €
Location : Pierrefittois :	86,00 €
Habitant du territoire de la CCSR :	188,00 €
Autres :	272,00 €

Deux journées consécutives :

Caution :	169,00 €
Location : Pierrefittois :	131,00 €
Habitant du territoire de la CCSR :	314,00 €
Autres :	418,00 €.

LOCATION DE MATÉRIEL 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la location de tables et chaises comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Tables 0,50 € l'une
- Chaises 0,25 € l'une
- Forfait livraison sous le préau uniquement 21,00 €.

LOCATION DE LA REMORQUE 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer à 63 € la location de la remorque pour le week-end à compter du 1^{er} janvier 2024.

TARIF DES PHOTOCOPIES ET DU FAX 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des photocopies et du fax à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

- Photocopie A4 noir et blanc : 0,40 €
- Photocopie A3 noir et blanc : 0,60 €
- Photocopie A4 couleur : 0,60 €
- Photocopie A3 couleur : 0,80 €
- Fax : 2 €.

TARIF DES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS SUR LES RÉSEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer les différents tarifs concernant les services eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Droit de raccordement au réseau eau ou au réseau assainissement :	400,00 €
Suppression de compteur :	261,00 €
Ouverture/fermeture compteur (en cas d'hivernage de compteur, départ et arrivée de locataire...) :	37,00 €
Intervention pour fuite après compteur :	37,00 €
Dépose et repose de compteur :	63,00 €

Intervention pour détérioration de compteur (gel, non entretien, ...) :	63,00 €
+ facturation du nouveau compteur aux conditions financières en vigueur.	
Pose de compteur :	63,00 €

TARIFS EAU/ASSAINISSEMENT 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de facturation de l'eau et l'assainissement 2024 comme suit :

EAU

Location compteur :

Ø 15, 20, 25 mm :	28,00 €/an
Ø 30 mm :	34,00 €/an
Ø 40 mm :	50,00 €/an
Ø > 40 mm :	71,00 €/an

Prix du M3 :

Branchements type domestiques :	2,17 €
Branchements type agricoles :	1,48€
Branchements type touristiques :	1,00€
(tarif appliqué dès le 1 ^{er} m3 si la consommation annuelle est supérieure à 1 000 m3)	
Branchements type industriels :	1,48 €

ASSAINISSEMENT


Abonnement : 18,00 €/an

Prix du M3 : 1,37 €

S'ajoutent à ces coûts les taxes fixées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Pascale CHESNÉ.
- Monsieur Benjamin ROBIN est actuellement en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2023 en remplacement d'un agent en congé maladie.
- Pont du Gué de l'Ile : des bastaings ont été commandés pour réaliser la réfection du pont. Un courrier sera adressé à Monsieur le Maire de Souesmes afin de connaître l'avancement de la concertation avec les propriétaires concernant la continuité de la voie communale sur son territoire comme évoqué lors de la réunion en mairie de Pierrefitte en début d'année.
- Tour du Loir-et-Cher : il passera dans toutes les villes de la Communauté de Communes le 13 avril 2024. Le passage est prévu entre 13 h 30 et 14 h sur la commune. Coût pour la Communauté de Communes : 11 500 €.
- Une borne WIFI public a été installée à la salle des fêtes. Suite à cette installation, la bibliothèque rencontre des problèmes de connexion. A vérifier.
- Terrains près du cimetière : A l'issue d'une procédure juridique, le promoteur du Cher s'est vu confirmé la possession des terrains près du cimetière. Une réunion de présentation de son projet aura lieu prochainement. Il devra déposer le plus tôt possible un certificat d'urbanisme pour le protéger vis-à-vis du futur PLUi.
- Chemin de la Boule aux Cailloux : prévoir l'implantation d'un panneau concernant les containers réservés aux propriétaires.
- Maison derrière l'église : voir à quelle date le courrier recommandé a été reçu afin de poursuivre la procédure.
- Station épuration : deux entreprises vont être contactées pour établir un devis concernant la réfection des murets.
- Agence postale : revoir la fiche de poste de l'agent. Faire un contrat pour la distribution des repas à domicile.
- Pas de retour actuellement concernant la programmation des travaux assainissement de la part du cabinet DUPUET.

- 
- Tract dans les boîtes à lettres : un article est passé dans la Nouvelle République. Madame le Maire doit faire le point avec la gendarmerie pour connaître les circonstances exactes de cette affaire. La commune pourrait se porter partie civile.
 - La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 07 décembre 2023 à 20 heures.

Séance du 15 janvier 2024

Madame le Maire informe l'Assemblée de la démission de Monsieur GAULLIER au 11 janvier 2024 pour raison éthique et morale.

A la suite, la commune interrogera la Préfecture concernant le conflit d'intérêt pour le travail de M. BRIERE et son rôle au sein du jury national des villes et villages fleuris. Également, la commune se portera partie civile concernant la diffusion de tracts à propos racistes dans des boîtes à lettres.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Décision n°4-2023 : Signature d'un contrat de location avec Monsieur Christian DUPEU pour le logement situé 62 rue de Chaon à compter du 05 Janvier 2024 et d'un loyer mensuel de 160.00 €.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Compte tenu du départ d'un agent technique territorial, il convient de renforcer les effectifs de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01 mars 2024
2. De modifier ainsi le tableau des emplois.
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT AU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le principe et les montants de la prime de pouvoir d'achat tels qu'exposés,
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Suite à l'acquisition de l'épicerie, le Conseil Municipal souhaite réaliser des travaux d'aménagement afin d'y installer un multiservice.

Le montant du devis s'élève à 86 493,47 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au titre de l'aide au maintien du commerce.

La dotation solidarité rurale 2022, d'un montant de 24 000 €, qui avait été allouée pour le restaurant a été redirigée pour l'épicerie. Le transfert de la subvention régionale dans le cadre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale), initialement pour le restaurant, est en cours.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR OU DSIL 2024

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place, sur ses installations eau et assainissement, des aménagements de sécurité pour les agents lors de leurs interventions.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 16 000 € HT. Il s'agit du dossier prioritaire.

Le Conseil Municipal envisage, suite à des vols réguliers sur la commune, l'installation éventuelle d'une vidéoprotection.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 49 723,50 € H.T.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 pour l'aider dans ces projets.

SUBVENTION AU COLLÈGE J. ROSTAND DE LAMOTTE-BEUVRON

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 80 € au collègue J. ROSTANG de Lamotte-Beuvron pour aider les élèves de la classe SEGPA dans le projet de réaliser un film dans le cadre du dispositif « Toutes les lumières sur la SEGPA ». Madame FERNANDES n'a pas participé sur ce point du fait de ses fonctions au sein de cet établissement.

POINT SUR LE SYNDICAT DE L'ÉTANG DU PUIITS ET DU CANAL DE LA SAULDRE (SEPCS)

Monsieur FAUCARD fait part au Conseil Municipal des derniers éléments concernant le Syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre (SEPCS).

Les communes du Loir-et-Cher (Nouan-le-Fuzelier, Lamotte, Beuvron et Pierrefitte-sur-Sauldre) ont rédigé communément un projet de résolution à l'attention du président du SEPCS, projet préalablement approuvé par les présidents de la CCSR (Communauté de Communes Sologne des Rivières) et CCCS (Communauté de Communes Cœur de Sologne), précisant leur volonté :

- a) de sortir du syndicat pour assurer la pérennité du canal et le maintien de ses fonctions économiques, écologiques et touristiques sur leurs fonds propres,
- b) d'obtenir une sous-concession confiée aux communautés de communes CCSR et CCCS sur la partie loir-et-chérienne.

Ces deux points sont indissociables. Cette proposition nécessite une modification des statuts du syndicat, qui serait envisageable d'ici à l'été prochain : le président ainsi que la préfecture du Cher laissent la porte ouverte à une telle solution.

RETOUR SUR LA RÉUNION DES CORRESPONDANTS INCENDIE SECOURS

Monsieur FAUCARD, correspondant incendie et secours, fait retour au Conseil Municipal de la réunion du 07 décembre dernier.

Lors de cette réunion, il a été précisé le rôle des correspondants incendie et secours avec notamment la création de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) obligatoire pour toutes les communes (délibération à prendre au prochain CM) dans le but de s'assurer de la disponibilité de la ressource en eau. Obligation de gestion administrative, opérationnelle et maintien en conditions opérationnelles (contrôles, entretiens et maintenance) en lien avec le SDIS. En ce sens, il est également demandé de mettre en conformité, si nécessaire, le territoire, après étude DECI (contractualisation avec le SDIS pour mise à disposition d'un logiciel d'aide à l'analyse des zones blanches, non ou mal couvertes en points d'eau), pour prendre in-fine un arrêté communal de la DECI. Si besoin, il est également possible de créer/élaborer un schéma communal de la DECI pour planifier les investissements à réaliser.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différents remerciements liés aux colis de fin d'année. Le fait que les personnes se retrouvent, à la salle des fêtes, autour d'une collation, pour la distribution a été très apprécié. Ce mode de fonctionnement sera réitéré pour les prochaines fois.
- Le repas des anciens aura lieu le 24 février prochain.
- Le distributeur de pizzas sera mis en service début février.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Bruno MICHOUX a été nommé conseiller au sein du CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région Centre-Val de Loire).
- Lors du prochain conseil, le remplacement de Monsieur GAULLIER dans les différents syndicats et commissions sera abordé.
- La zone de collecte (bouchons, piles...) à l'agence postale fonctionne très bien. Les dépôts sont en nette augmentation.
- Il faudrait installer une deuxième poubelle de tri à la salle des fêtes.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 16 février à 19 heures 30.

Séance du 16 février 2024

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Décision n°1-2024 : Signature d'un contrat de location avec Monsieur Renald EBONGUE pour le logement situé 1 rue de Chaon à compter du 22 Janvier 2024 et d'un loyer mensuel de 200.00 €.

REMPACEMENT DE MONSIEUR GAULLIER DANS LES SYNDICATS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Suite à la démission de Monsieur GAULLIER et conformément aux dispositions du CGCT concernant les délégués au sein des comités syndicaux, le Conseil Municipal a élu au scrutin secret à la majorité absolue les délégués suivants :

Pour la commune

Syndicat de distribution d'électricité : Monsieur Simon DARGENTON, suppléant.

Pour la Communauté de Communes Sologne des Rivières

Syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères : Madame Amélie LAVINA, titulaire.

Syndicat mixte d'aménagement du Bassin de la Sauldre : Monsieur Yoann FAUCARD, titulaire et Monsieur Jean-Paul DESMONS-ALENCOURT, suppléant.

Syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron : Madame Valérie CARRE, titulaire.

Le Conseil Municipal a remplacé Monsieur GAULLIER dans les commissions communales ci-dessous :

Commission Finances Intercommunalité, Eau et Assainissement : Monsieur Simon DARGENTON.

Commission Travaux, Chemins, Voirie, Bâtiments, Fleurissement : Madame Amélie LAVINA.

Comité consultatif d'action sociale : Madame Martine JOBEZ.

CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur FAUCARD rappelle à l'assemblée le rôle du service public de défense extérieure contre l'incendie.

Considérant l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, de :

- Créer un service public de la DECI et de fixer son organisation de la manière suivante : En régie : les services municipaux seront en charge de :

- La gestion administrative du service public de la DECI,
- La gestion de la signalisation de la DECI,
- La gestion de l'accessibilité et de la protection de la DECI,
- La gestion de la maintenance préventive des PENA publics,
- La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression,
- La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression,
- La gestion des contrôles techniques pour les PEI publics sous pression,
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PEI publics sous pression,
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PENA publics.

Les services municipaux seront en charge, dans le respect du code des marchés publics,

- d'exécuter tout ou partie de ces prestations, soit directement soit par l'intermédiaire de prestataires privés,

- de faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression, et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés,

- de réaliser des conventions avec les propriétaires de PEI privés le cas échéant,

- d'autoriser la signature d'une convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation à titre gratuit du logiciel CRplus pour la gestion des points d'eau incendie appartenant au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS 41).

Madame le Maire est chargée de rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux de l'exonération à 75%.

L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.

QUESTIONS DIVERSES

- Tour du Loir-et-Cher : il aura lieu le 13 avril prochain. Des conseillers se sont proposés pour être signaleurs.

- Les échappées solognotes : manifestation dans le cadre des échappées à vélo se déroulera le samedi 13 juillet 2024 à Pierrefitte de 10 h à 17 h. Différents points restent à éclaircir : lieu de départ, sécurisation, blocage des rues ...

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne veut faire don d'un orgue à tuyaux pour l'église. Le Conseil Municipal se laisse le temps de la réflexion.

- La plaque pour le lotissement portera les mentions suivantes : Lotissement Jean COURPOTIN Maire de 1959 à 1971. La petite-fille de Monsieur COURPOTIN sera invitée à l'inauguration.

- Monsieur GIRAUDON présente un compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté :

L'assemblée générale des Maires Ruraux et l'Association des Maires de France sur la gestion de crise.

- Lotissement terrain GABRIEL : le projet avance. Une présentation devant le conseil devrait avoir lieu avant l'été prochain.

- Repas des seniors : 76 personnes sont inscrites pour ce repas au restaurant Le Sécalonia le 24 février.

- Dans le cadre des Estivales 41, un concert gratuit aura lieu au stade. La date est encore à préciser soit le 06 juillet, 24 ou 31 août.

- La région Centre-Val de Loire a lancé « Rémi + Autopartage ». Il s'agit d'un service visant à promouvoir la mobilité dans les territoires ruraux. Il est actuellement expérimenté au sein de la communauté de communes du Grand Chambord. Il devrait être développé progressivement sur les autres communautés de commune.

- Il faudrait relancer les différents interlocuteurs pour les projets suivants : la mise en service du distributeur de pizzas, la réfection de la toiture du logement rue du Presbytère et la modification de l'éclairage public.

- Le pignon du mur de la maison située derrière l'église est en cours de démolition.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 05 avril à 19 heures 30.

LES COMMISSIONS ET COMITÉS PRÉPARENT...

Comité d'Action Sociale

Repas des seniors

Le repas des seniors a eu lieu le 24 février au restaurant le Sécalonia. 77 personnes ont répondu à l'invitation. Après le repas, les joueurs de belote se sont réunis à la salle des fêtes pour "taper le carton". Merci à Mme et M. Barroche de nous avoir accueillis aussi nombreux.

Colis de Noël le 16 décembre 2023

Une nouveauté dans la distribution des colis de Noël : les membres du comité social ont invité les personnes à venir chercher leurs colis à la salle des fêtes afin de passer un bon moment et de partager un verre de l'amitié. Ce moment de convivialité a été très apprécié et sera reconduit cette année. Nous espérons vous retrouver aussi nombreux.

Les 21 personnes ne pouvant se déplacer ont reçu leurs colis à domicile.

Un grand merci aux membres du comité social et aux bénévoles pour la préparation des colis, la distribution et l'organisation de cette journée. L'ambiance était au rendez-vous.

Nicole Segard

**AUJOURD'HUI POUR DEMAIN :
S'engager pour un monde durable**

Le climat perd le Nord.
Le changement climatique est maintenant très largement évoqué quand on parle des catastrophes naturelles qui s'enchaînent. En effet, avec une augmentation des températures de surface de 0,2°C par décennie, c'est tout l'équilibre de la Terre qui est remis en cause. Mais il est difficile de comprendre que ces quelques dixièmes de degrés de plus, qui n'impacteraient pas quotidiennement notre garde-robe, peuvent avoir un tel effet.

Aussi, la comparaison suivante avec un corps humain est plus accessible que les 10.000 pages du dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) : considérant qu'un être humain en pleine forme a une température de 37,5°C, une augmentation de 1,2°C (hausse de température constatée depuis 1890) a déjà provoqué une petite fièvre avec des conséquences désagréables.

Une fièvre à 39°C commence à devenir inquiétante (+1,5°C par rapport à la normale soit les limites fixées à l'Accord de Paris). Mais si la température continue à augmenter, cela devient une urgence potentiellement vitale.

Ainsi, on comprend que 3°C supplémentaires n'est plus simplement un chiffre sur le thermomètre mais un enjeu majeur. On ne parle donc pas de sortir le short plus tôt de 15 jours mais de gérer des variations de température importantes qui entraînent un cercle vicieux de conséquences. Pour ne pas subir ces évolutions, il est préférable de les anticiper avec des solutions simples (limiter les îlots de chaleur avec des revêtements clairs par exemple) sans mettre de côté les idées pour limiter ce réchauffement (réduire les consommations...).

Devenons tous acteurs de notre futur et pas victimes des évolutions en cours.

Amélie Lavina

Travaux sur l'éclairage public

Le passage en éclairage Led ainsi qu'une mise en sécurité et rénovation des luminaires est en cours de finalisation sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune. Ces travaux étaient devenus indispensables suite aux augmentations d'énergie qui ont aussi touché les municipalités et à l'ancienneté des installations.

Le montant total des travaux est de 203 034 €
Subvention SIDELC : 30 438,80 €
Subvention Fonds Verts : 50 758,50 €
Auto-financement : 121 836,70 €

Le coût de la mise en sécurité est d'environ 50% du montant total.



Martine Jobez

Quelques brèves

Intercommunalité : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en phase finale d'élaboration, il devrait être soumis à enquête publique d'ici la fin de l'année avant une phase approbation durant le premier semestre 2025. Autre sujet qui concerne également la commune, le transfert à la communauté de communes de la compétence eau-assainissement prévu par la loi au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Un cabinet conseil a été choisi par la communauté de communes pour préparer et accompagner ce transfert, il est venu rencontrer la municipalité il y a quelques semaines pour recueillir les éléments nécessaires au dossier. On aura l'occasion de revenir sur ce transfert qui aura naturellement des conséquences sur la gestion de l'eau et de l'assainissement pour notre commune.

Autre sujet mais ne relevant pas de l'intercommunalité : **le Refuge Animalier de Sologne à Salbris** dont la commune est membre pour le service public de fourrière des animaux errants, maltraités ou abandonnés. Cette structure est gérée par une association loi 1901 et elle a connu de graves dysfonctionnements. En conséquence, un certain nombre de communes membres ont souhaité s'impliquer dans la gestion et on rejoint le Conseil d'administration. C'est le cas de Pierrefitte qui siège désormais auprès des élus de Salbris, Marcilly en Gault et Neung sur Beuvron. La structure, qui a été mise en demeure par les services de la Préfecture, procède actuellement à une remise en bon ordre de marche, l'objectif étant de préserver ce refuge qui offre un service aux vingt-cinq communes membres et à la population du secteur.

Commémoration du 6 juin 1944 : cette année sera célébré le 80^{ème} anniversaire du Débarquement du 6 juin 1944. Pierrefitte ayant la tradition de commémorer l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle, nous célébrerons ces deux dates le 18 juin. Une exposition, prêtée gracieusement par Souesmes, nous permettra de faire découvrir, notamment aux scolaires, l'organisation de la Résistance et notamment le maquis de Souesmes dont seize Pierrefittois étaient membres.

Michel Giraudon

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Aida EL FAQUIR	08 octobre 2023
Dan NTAHORJA	24 octobre 2023
Alfred de LAAGE de MEUX	26 octobre 2023
Ashwin SURESHKUMAR	13 février 2024
Alvyn ANDREY	25 février 2024
Marianne SALMON	08 mars 2024



Félicitations à

Eloise CHARIG et Paul-Louis HEYRAUD	15 décembre 2023
Valérie CARRÉ et Laurent BOURGEOIS	30 mars 2024
Vanessa MAILLET et Frédéric LONGELIN	18 mai 2024



Ils nous ont quittés

DESPRIÉE Josée née AUGER	22 novembre 2023	86 ans
ALBARET Danielle	23 novembre 2023	75 ans
CHAUSSET Jeanne	23 novembre 2023	98 ans
WLACHET Pierrette née PHILIPPE	11 février 2024	83 ans
TURUNEN Pirkko	26 mars 2024	78 ans
VAYSSIÉ Alain	22 mai 2024	81 ans

CALENDRIER DES FÊTES

JUIN	Dimanche 09	Élections Européennes	Salle des Fêtes
	Mardi 18	Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940	Renouveau
	Samedi 29	Concert gratuit de l'Harmonie de Lamotte et Salbris	Salle des Fêtes
	Samedi 29	Kermesse de l'A PEPS	Asile
JUILLET	Samedi 13	Échappées Solognotes	
	Samedi 13	Retraite aux flambeaux – Feu d'artifice	Stade
	Dimanche 14	Jeux du 14 juillet - Repas	Asile
AOÛT	Dimanche 18	Vide grenier	
	Samedi 24	Concert gratuit groupe Cuartero Café con pan	Stade
OCTOBRE	Samedi 12	Soirée dansante A.Tou.Loisirs	Salle des Fêtes

Directeur de la publication : Bernadette Courrioux, Maire ;
Mise en page : Sabrina Chapart ; Imprimé à la Mairie



Dans l'Œil de Pierrefitte...





Vidéoprotection

Comme indiqué dans l'édito de Mme le Maire, le Conseil Municipal conduit une réflexion sur l'opportunité et l'intérêt de l'installation d'un système de vidéoprotection afin de prévenir les vols, actes de vandalisme et incivilités et de faciliter les investigations en cas d'enquête.

Dans ce cadre, une demande d'autorisation préalable a dû être déposée auprès de la Préfecture du Loir-et-Cher. Cette demande a été instruite et la commune vient de recevoir l'arrêté l'autorisant à procéder à une éventuelle installation. Cet arrêté porte le n° 41-2024-04-05-035 en date du 05 avril 2024 et il est consultable en Mairie.

Le dispositif envisagé repose sur 8 sites d'implantation (les accès routiers en provenance de Salbris, Nouan-Lamotte, Chaon et Souesmes, la place de l'église, le stade, le champ de foire et le cimetière) avec 10 caméras d'enregistrement.

Les images enregistrées ne concerneront que le domaine public et elles seront détruites dans un délai maximum de 30 jours (hormis les cas d'enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire). Seuls le Maire, les Adjointes (en leur qualité d'OPJ), les fonctionnaires des services de sécurité publique, de gendarmerie, de douanes et d'incendie et de secours auront accès aux images et enregistrements du système de vidéoprotection.

Vous êtes donc invité à vous exprimer pour ou contre cette installation. Merci de votre participation.



COUPON-RÉPONSE (Vidéoprotection)

NOM :

Prénom :

Adresse :
.....

Cocher la case correspondante :

Je suis pour

Je suis contre



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



**Mouillez-vous
le corps**



**Fermez les volets
et fenêtres**



**Privilégiez
les activités douces**



**Mangez frais
et équilibré**



**Évitez
l'alcool**



**Prenez des nouvelles
des plus fragiles**

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Canicule info service au 0900 06 66 66, appel et service gratuits.
Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.